



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 5

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 3) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congés en cas de maladie grave, de décès ou de disparition d'enfants)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave Related to the Critical Illness, Death or Disappearance of a Child);*

(M<sup>me</sup> la ministre HOWARD)

(N° 6) — *Loi modifiant le Code de la route (réglementation provisoire des poids et des dimensions des véhicules)/The Highway Traffic Amendment Act (Flexible Short-Term Regulation of Vehicle Weights and Dimensions).*

(M. le ministre ASHTON)

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région (B. Kirk, J. Kirk, A. Hunter et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (R. Gretsinger, B. Ingram, A. Partridge et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage de rouvrir la salle d'urgence à Vita le plus tôt possible et qu'elle s'engage à fournir un soutien médical approprié aux résidents du sud-est du Manitoba au cours des nombreuses années à venir. (M. Storozuk, M. Baryliuk, A. Adolphe et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le piètre état de la route provinciale secondaire 520 entraîne de graves problèmes de sécurité et qu'il envisage d'y remédier en priorisant sa reconstruction. (B. Biddulph, B. Vrooman, L. Davidow et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. EWASKO, M<sup>me</sup> WIGHT, M. FRIESEN, M<sup>me</sup> CROTHERS et M. WISHART font des déclarations de député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GAUDREAU voulant que soit présentée à l'administrateur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que, malgré l'augmentation record des impôts et des transferts provenant d'autres provinces, le gouvernement provincial continue à dépenser au-delà de ses moyens au détriment des générations futures;
- b) que, malgré cette augmentation record, le gouvernement provincial ait doublé sa dette;
- c) que, malgré cette augmentation record, le Manitoba demeure la capitale de la pauvreté infantine au Canada;
- d) que, malgré cette augmentation record, l'utilisation des banques alimentaires dans la province atteigne un niveau record et qu'on retrouve au Manitoba le plus haut pourcentage d'enfants ayant recours à ces banques au Canada;
- e) que, malgré cette augmentation record, le gouvernement ne s'attaque pas à son déficit en matière d'infrastructure et que les routes et les ponts soient mal entretenus;
- f) que, malgré cette augmentation record, de nombreuses victimes des récentes inondations n'aient pas encore reçu d'indemnités satisfaisantes pour les pertes qu'elles ont encourues;
- g) que, malgré cette augmentation record, les longues périodes d'attente dans les salles d'urgences et pour les chirurgies continuent de mettre en danger la vie des Manitobains;
- h) que, malgré cette augmentation record, de nombreuses personnes âgées soient confrontées à de longues périodes d'attente pour avoir accès à des lits de soins de longue durée;

- i) que, malgré cette augmentation record, les étudiants manitobains continuent d'occuper les rangs inférieurs dans les matières principales, telles la lecture, les mathématiques et les sciences;
- j) que, malgré cette augmentation record, les universités manitobaines soient aux derniers rangs des universités canadiennes;
- k) que, malgré cette augmentation record, une grave pénurie de logements à prix abordables subsiste;
- l) que, malgré cette augmentation record, le gouvernement provincial s'entête à faire de l'ingérence politique au sein des sociétés d'État afin de soutirer encore plus d'argent à celles-ci et aux Manitobains;
- m) que, malgré cette augmentation record, le Manitoba demeure la capitale du crime violent au Canada et que les gangs de rues continuent à prospérer;
- n) que, malgré cette augmentation record, de nombreux Manitobains autochtones vivent toujours dans la pauvreté et que leurs collectivités manquent de services de base;
- o) que, malgré cette augmentation record, beaucoup de secteurs agricoles ne reçoivent pas un appui suffisant lorsque des imprévus majeurs nuisent à la production alimentaire;
- p) que, malgré cette augmentation record, beaucoup trop de Manitobains quittent pour s'installer dans d'autres provinces,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. FRIESEN, M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD ainsi que MM. GRAYDON et MALOWAY interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid